

Mise en place de sorties précoces en HAD pour désengorger le service maternité de l'hôpital de Chartres

Après les urgences, la crise touche désormais le service maternité de l'hôpital de Chartres.

Face à une situation de tension forte sur l'effectif soignant du Centre Hospitalier de Chartres impliquant des gardes non pourvues ainsi qu'une tension nombre décroissant de sage-femmes libérales sur le département.

Face à la fermeture du service de grossesse pathologique (8 lits) depuis le 1er Avril, les séjours en maternité doivent être raccourcis pour garder une fluidité des prises en charge. Dans ce cadre, des relais sont organisés avec les sage-femmes de la maternité dès le lendemain de l'accouchement pour renvoyer les patientes vers le domicile dans un cadre sécuritaire.

Sorties précoces en HAD

Pour les mamans et les nouveau-nés hospitalisés en suite de naissance au Centre Hospitalier de Chartres, l'ASSAD-HAD¹, en lien avec l'hôpital, organise des sorties précoces en hospitalisation à domicile à J+2 après l'accouchement dès lors que le secteur libéral n'est pas en mesure de répondre au besoin.

Une autorisation dérogatoire de l'ARS face à une situation de tension hospitalière

Compte-tenu de la situation de tension hospitalière identifiée sur le 28, l'ARS a accordé une autorisation dérogatoire permettant aux mamans de bénéficier d'un retour précoce à domicile avec l'accompagnement de l'équipe de sage-femme et Infirmière de Puériculture de l'ASSAD-HAD.

Forte de son expérience de mise en place de sorties dérogatoires avec le CHR d'Orléans durant l'été 2023, l'ASSAD-HAD entend faire profiter le territoire du 28 de son expertise et de ses capacités à prendre en charge les mamans du 28. L'année dernière, l'ASSAD-HAD a pris en charge 32 mamans/bébés en sorties précoces durant les deux mois estivaux. Ces prises en charge spécifiques ont soulagé les services de maternité, également mis à mal par des fermetures de lits et un manque de personnel.

¹ L'ASSAD-HAD est une association régionale présente sur les départements de l'Indre et Loire, du Loiret, et de l'Eure et Loir. Engagée depuis plus de 60 ans pour le maintien et l'accompagnement à domicile personnalisé, nos équipes de professionnels sont mobilisées pour répondre à l'ensemble des besoins en matière de services et de santé à domicile.

Depuis 2016, l'ASSAD-HAD accompagne les familles en Hospitalisation à Domicile Obstétrique et Pédiatrique sur les départements 28 et 45.

L'hospitalisation à domicile en sortie de maternité est habituellement réservée aux situations complexes qui nécessitent des soins fréquents, pluridisciplinaires et continus.

Comment cela fonctionne ?

En cas de sortie précoce, les professionnels de l'hôpital se mettent en lien avec les sage-femmes de l'Hospitalisation à Domicile (ASSAD-HAD) pour mettre en place une surveillance à domicile.

Le dispositif est pris en charge par l'assurance maternité. La première visite de la sage-femme de l'équipe est organisée dès le lendemain du retour à domicile. Au total, 2 visites sont prévues, et une troisième est ajoutée si cela s'avère nécessaire.

Le relai vers le pédiatre (ou médecin traitant) et les équipes de PMI est organisé à l'issue des visites.

Plus d'informations sur www.assad-had.org

Pour en savoir plus sur la prise en charge en HAD Pédiatrique, nous vous invitons à nous suivre sur une tournée au domicile. Si vous êtes intéressés, contactez-nous !